

Balados pour CPA : Voir demain

Saison 2, épisode 8 : Le rôle des CPA dans la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent (en anglais)

David McGuffin : Bienvenue à ce dernier épisode de la saison 2 du balado Voir demain. Ici David McGuffin.

Quand la Russie a envahi l'Ukraine, les pays occidentaux lui ont imposé des sanctions de même qu'à ses oligarques. Ces mesures, sans précédent, montrent aussi combien il est difficile pour les États de réprimer la corruption. À mesure que celle-ci se raffine et se complexifie, le rôle des comptables dans la lutte anticorruption prend de l'ampleur.

Au Canada, il existe de nouvelles mesures pour combattre le blanchiment d'argent. Nous verrons plus loin ce que signifient ces nouvelles règles pour les CPA canadiens. Mais d'abord, revenons un peu en arrière pour voir comment la corruption et le rôle des CPA dans ce domaine ont évolué au fil du temps.

José Hernandez est fondateur et PDG d'Ortus, un cabinet-conseil qui aide les entreprises à reconstruire leurs programmes de déontologie et de conformité. Avant, il avait fondé FGI Europe avec Louis J. Freeh, un ancien directeur du FBI. Dans le dernier quart de siècle, José a aidé à résoudre plusieurs affaires de corruption très médiatisées. Il témoigne souvent comme expert devant des corps législatifs, des parlements et des gouvernements dans des dossiers de lutte anticorruption. Nous l'avons joint à Amsterdam. José, bienvenue au balado Voir demain.

José R. Hernandez : Merci. Je suis heureux de me joindre à vous, David.

David McGuffin : Dans l'ensemble, et plus particulièrement avec ce qui se passe en ce moment en Ukraine, que peut-on apprendre sur la corruption?

José R. Hernandez : La première leçon à retenir, c'est que le fait de tolérer des régimes corrompus pendant une longue période a un coût humain énorme. Je me trouve à Amsterdam, en Europe. Les réfugiés affluent aux Pays-Bas, et nous en hébergeons dans un appartement que nous possédons. C'est terrible à voir, mais quand on y pense, nous savions qu'il y avait de la corruption en Russie. Nous savions que certains individus se remplissaient les poches de façon malhonnête et nous avons fermé les yeux.

Les signaux d'alarme étaient là. Ça nous rappelle aussi combien ce sentiment de sécurité est fragile. Je suis né au Salvador, alors je suis conscient qu'il y a un prix à payer pour la démocratie, la sécurité et la liberté. À bien des égards, nous avons trop relâché notre vigilance. Il est maintenant temps de faire front. Nous devons vraiment nous battre. Surtout comme comptables, à titre de gardiens de ce système financier. Nous devons redoubler d'efforts.

David McGuffin : Vous dites que les comptables sont les gardiens du système en place dans le monde d'aujourd'hui. À votre avis, quelle est l'incidence la plus directe de la fraude à l'échelle mondiale sur les comptables actuellement?

José R. Hernandez : Quand on regarde ces gros dossiers de blanchiment d'argent, de corruption et de fraude, les premières questions que les gens posent sont... En fait, non, la première est toujours : « Qui est responsable? » Mais la seconde ou la troisième est : « Où étaient les comptables dans le processus? » Et ils vous donnent l'exemple de la Russie parce qu'on en parle beaucoup en ce moment, sauf qu'en Russie, quand quelqu'un coule, les gens ont appris à se méfier les uns les autres.

Alors, pour envoyer une facture et faire un paiement, il faut obtenir au moins 5 à 10 tampons et approbations. C'est un système vraiment inefficace. Chacune des personnes examine ce qui est indiqué sur la facture, vérifie les pièces jointes, mais très rares sont celles qui demandent à quoi sert le paiement.

Alors, on crée un système qui donne un faux sentiment de sécurité. Comme on a un papier plein de tampons, que plusieurs niveaux décisionnels l'ont validé, alors tout doit être beau. Dans beaucoup de scandales de fraude et de corruption, les paiements avaient été approuvés. On avait payé des tiers, des factures avaient été établies, des contrats d'approvisionnement avaient été signés.

Mais comment se fait-il qu'il y ait de la fraude, de la corruption, du blanchiment d'argent? Eh bien, c'est parce que des gens très intelligents savent comment contourner le système. Les comptables doivent donc se former et se recycler pour chercher les activités inhabituelles, ces opérations qui sortent de l'ordinaire, et se poser d'autres questions aussi simples que : « À quoi servent vraiment ces paiements? »

David McGuffin : J'aimerais aborder quelques cas auxquels vous avez travaillé dans le passé. Au Canada, SNC Lavalin a été une très grosse affaire. Pourriez-vous nous rappeler ce qui s'est passé dans ce dossier et comment vous vous êtes retrouvé à y participer?



José R. Hernandez : SNC-Lavalin est une grande société canadienne de construction et d'ingénierie, un secteur très exigeant. Il y a une vingtaine d'années, pendant l'ère Kadhafi, des pots-de-vin de plusieurs dizaines de millions auraient été versés par SNC-Lavalin à des personnes, vraisemblablement des fonctionnaires, pour obtenir des contrats en Libye. Ce n'est qu'au cours des dernières années que nous avons pu connaître tous les tenants et aboutissants de ce qui était arrivé 20 ans plus tôt.

Fait intéressant, c'est beaucoup grâce à des contrôles suisses contre le blanchiment d'argent que la fraude a été découverte. Ils ont arrêté un vice-président de SNC-Lavalin, et c'est comme ça qu'on a pu commencer à démêler l'écheveau. Beaucoup des filiales de SNC-Lavalin ont été bannies des appels d'offres pour 10 ans ou plus par la Banque centrale. Certains ont fait de la prison, beaucoup ont été poursuivis en justice.

Finalement, SNC-Lavalin a dû mettre en œuvre un plan de réforme depuis une dizaine d'années. Prendre des mesures correctives pour éviter que de tels comportements se reproduisent, mais aussi instaurer des systèmes de contrôle de la conformité pour s'assurer de faire des affaires comme une société canadienne sérieuse, et non s'abaisser au niveau d'un pays comme la Libye.

David McGuffin : Vous vous consacrez à la lutte contre la fraude depuis plus de 20 ans maintenant. Dites-moi, comment la corruption a-t-elle changé durant votre carrière?

José R. Hernandez : Un nouveau phénomène apparu au cours des 25 dernières années est l'utilisation de tiers. Les gens utilisent des sociétés-écrans, des intermédiaires et même parfois leurs fournisseurs pour verser des pots-de-vin à un individu, et ils paient des commissions pour ce service, un supplément de 25 %. C'est une sorte d'entente commerciale.

Alors ce qui est arrivé, du moins d'après ce que j'ai vu, c'est qu'on est passé de paiements en espèces, de pots-de-vin échangés d'une personne à une autre et déduits des résultats nets et des déclarations fiscales, à des transactions complètement cachées dans les états financiers parce qu'elles sont externalisées au moyen de versements à un tiers. Ce tiers suit vos instructions, remet l'argent en votre nom, mais l'objectif reste le même.

Pourquoi le fait-on? Pour décrocher un contrat, obtenir de l'information? Dans le fond, c'est pour tricher. C'est pour ça qu'on a des crimes économiques. C'est de la tricherie pure et simple. Il y a eu une évolution, mais en même temps, comme les transactions sont maintenant externalisées, c'est devenu beaucoup plus difficile à déceler. Et à prouver.

Pour un de mes dossiers récents, nous avons dû faire une enquête, examiner tous les documents comptables, les PAC, les grands livres, ainsi de suite. Nous ne sommes pas arrivés à trouver les

pots-de-vin, même dans les courriels. Quand on lance une investigation, on a accès aux courriels dont les gens se servent pour le travail. Nous n'avons pas trouvé de pot-de-vin là-dedans. En fait, les gens utilisent WhatsApp. Ils utilisent les salons de clavardage, leurs ordinateurs personnels, leurs courriels personnels, et ils tiennent même des comptes hors livres (« Vous m'avez envoyé un million de dollars, voici le décaissement », alors vous avez un solde impayé, un peu comme un compte bancaire hors bilan.

Alors, il fallait avoir accès à ce groupe WhatsApp parce que les relevés de compte étaient envoyés par l'entremise de WhatsApp. Et quand nous sommes allés dans certaines régions d'Asie pour interroger des tiers, nous avons réussi à leur faire admettre qu'ils avaient fait ça « à titre de faveur ». « Bien sûr, je touchais une commission de 20 %, mais tout se passait selon leurs instructions et parce qu'ils voulaient que certains paiements se rendent à certaines personnes. » Le niveau d'effort et la rigueur nécessaires pour remonter ce type de piste sont considérables, le défi est beaucoup plus grand qu'il y a 10 ou 20 ans.

David McGuffin : Il est beaucoup plus difficile de suivre la trace de l'argent.

José R. Hernandez : On peut suivre la trace de l'argent, sauf qu'il n'est pas dans les livres. On voit seulement le montant prélevé, le lieu de destination, mais l'information ne se trouve pas nécessairement sur les serveurs de l'entreprise. Elle se trouve dans le téléphone de quelqu'un, des dossiers gardés à domicile. C'est donc plus difficile. En plus, dans certains territoires, par exemple avec la BBI, on ne sait pas vraiment qui est propriétaire des entités. L'entité appartient probablement à quelqu'un à Jersey, comme on commence à le voir avec les oligarques, et tandis qu'on essaie de retirer des fonds, personne ne sait réellement qui est propriétaire des actifs.

David McGuffin : Pour la profession comptable, ces nouvelles technologies posent-elles des défis qui n'existaient pas il y a 20 ou 25 ans?

José R. Hernandez : Oui. Selon moi, le premier défi en ce moment, du moins à court terme, c'est la pandémie. J'ai travaillé pour le ministère de la Justice, où j'étais contrôleur général. J'ai été contrôleur général adjoint sur un gros dossier, une affaire de pots-de-vin. Nous devions nous assurer que cette organisation respectait les conditions de son entente avec le ministère de la Justice.

David McGuffin : Aux États-Unis?

José R. Hernandez : Oui, le ministère américain de la Justice. Notre travail consistait à nous assurer qu'ils se conforment. Mais comment vous y prenez-vous, nous demande-t-on? Comment vous assurez-vous que quelqu'un agit en toute conformité? D'abord, il faut aller sur place et parler

à l'équipe de direction et aborder des sujets délicats comme les enquêtes précédentes, les inconduites présumées, la culture, le leadership.

Laissez-moi vous donner un exemple. Il y a quelque temps, nous nous sommes rendus en Argentine. Apparemment, l'entreprise visée avait mis en place un excellent programme d'assainissement, et nous voulions rencontrer son PDG. Nous lui avons dit : « Parlez-nous des dossiers récents. Décrivez certaines mesures que vous avez prises. » Il a répondu : « Eh bien, nous nous sommes rendu compte que notre chef de la logistique versait des pots-de-vin à tous les responsables des services portuaires, logistiques et douaniers. »

Nous lui avons alors demandé : « Comment l'avez-vous découvert? » Il nous a raconté. « Qu'avez-vous fait? » « Je l'ai congédié et j'ai informé mon équipe de direction qu'il était parti. » Un ou deux jours plus tard, nous avons parlé aux cadres. Nous leur avons dit : « Racontez-nous des cas récents, des situations récentes où vous avez donné un réel coup de barre à l'organisation. » Personne n'a mentionné cette histoire. Alors nous avons demandé précisément à un des directeurs : « Parlez-nous du chef de la logistique. »

Il a répondu : « C'est un cas assez intéressant. Samedi dernier, nous avons donné une grosse fête pour ce chef, qui prenait sa retraite. Et le plus étonnant, c'est que tous les hauts responsables des administrations portuaires et douanières sont venus célébrer l'événement. »

Au sommet de la hiérarchie, le chef de la direction nous dit qu'il a congédié cette personne. Mais un échelon hiérarchique plus bas, on nous informe qu'elle a eu droit à un parachute doré. En fait, une fête a même été organisée pour souligner son départ. Alors, peu importe les efforts déployés, l'entreprise est bâtie sur du sable mouvant parce qu'au lieu de profiter de cette occasion pour congédier ouvertement la personne, donner l'exemple et expliquer la décision au personnel, on ferme les yeux. Pis encore, on célèbre l'inconduite.

Le chef de la direction a très rapidement compris son erreur et il a cherché à la réparer. Encore une fois, souvent, quand on procède virtuellement, c'est très difficile à faire. C'est un peu plus efficace en personne. Cela dit, ils peuvent quand même vous mentir et vous raconter toutes sortes de choses. Donc, le premier défi est la pandémie.

Vient ensuite l'utilisation de tiers. Les contrôles de comptabilité générale classiques traitent les organisations comme une entité distincte : ils ne surveillent pas les activités avec des tiers tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Nous devons adapter cette manière de voir au fur et à mesure et, bien sûr, examiner des choses qui ne sont pas vraiment dans les livres. On voit le nom d'un fournisseur, mais on ne voit pas ce que fait ce fournisseur ou un distributeur avec votre argent.



En gros, la perspective a beaucoup changé et elle continuera d'évoluer. D'un point de vue géopolitique, avec la mondialisation, les comptables s'aperçoivent maintenant qu'un produit peut être livré juste à temps du Japon, le second de l'Ukraine, le troisième du Brésil, le quatrième des États-Unis, et tout ça fonctionne parfaitement. Mais quand une des pièces du casse-tête tombe, toute l'opération peut se retrouver au point mort.

Alors, vous devez être plus résilient, avoir un plan B pour chaque fournisseur, adopter une pensée stratégique, pas seulement fondée sur l'efficacité, mais aussi sur la robustesse et la rigueur, avoir un plan B pour vous aider. C'est là où les comptables sont vraiment bien placés pour jouer un rôle de leader et, encore une fois, contribuer à la pérennité d'une organisation.

David McGuffin : Excellent. José Hernandez, merci beaucoup d'avoir pris le temps de participer au balado Voir demain.

José R. Hernandez : Merci, c'était avec plaisir, David.

David McGuffin : José Hernandez est fondateur et PDG d'Ortus, un cabinet-conseil qui aide les entreprises à reconstruire leurs programmes de déontologie et de conformité.

Comme l'expliquait José, la corruption a beaucoup changé depuis 20 ans, et les fraudeurs continuent de trouver des façons d'éviter de se faire repérer. Comment les gouvernements peuvent-ils s'adapter et que fait le Canada pour contrer ces pratiques frauduleuses en amont? Pour répondre à cette question, nous allons nous concentrer sur un aspect de la corruption, le blanchiment d'argent.

Au Canada, la réglementation sur le blanchiment d'argent a beaucoup évolué depuis quelques années, ce qui a de réelles incidences sur les CPA. Michele Wood-Tweel est vice-présidente, Affaires réglementaires, à CPA Canada. À ce titre, elle participe au Comité sur la confiance du public du Conseil des chefs de la direction. Michele, bienvenue au balado Voir demain.

Michele Wood-Tweel : Merci beaucoup, David. Je suis très heureuse d'être là.

David McGuffin : C'est un plaisir de vous avoir parmi nous. Vous avez entendu José décrire l'évolution de la corruption depuis une vingtaine d'années. En matière de blanchiment d'argent, qu'a fait le gouvernement canadien pour s'adapter?

Michele Wood-Tweel : Eh bien, le gouvernement a pris différentes mesures, David. Le régime est en place au Canada depuis les années 2000 et il a été renforcé plusieurs fois depuis. Généralement, on a recours à des instruments législatifs et réglementaires pour développer et améliorer le système.

Ça a été le cas tout récemment. Autour de 2016 à 2018, des lacunes ont été relevées dans le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent. Aussi bien dans un examen international réalisé par le Groupe d'action financière, ou GAFI, que dans l'examen d'un comité parlementaire qui préconisait un renforcement du régime. Le gouvernement a agi sur certains de ces fronts. En 2019, puis en 2020, des mises à jour importantes à la réglementation ont été proposées, et la plupart des modifications sont entrées en vigueur le 1er juin 2021.

David McGuffin : Pouvez-vous nous donner des exemples précis de ces modifications récentes?

Michele Wood-Tweel : Oui. Il y en a toute une série, n'est-ce pas? Alors, par rapport au système, je peux vous donner un exemple que je trouve intéressant, c'est l'idée que ce système doit toujours s'adapter à la réalité. Quand le régime et la législation ont été instaurés, en 2000, les cryptomonnaies n'étaient pas encore un sujet de préoccupation.

Un des changements récents est donc l'introduction d'exigences en matière de cryptomonnaie, aussi bien pour les entreprises qui font des affaires en cryptomonnaie que pour les personnes ou organisations qui reçoivent des volumes importants de cryptomonnaie. Le régime compte donc maintenant des exigences à cet effet.

Ce type de changement sert à actualiser le système, à l'adapter à l'époque actuelle, à ce qui est nouveau, différent et menace le régime canadien. Puis, il y a d'autres changements, dont certains visent à uniformiser les règles. Alors que certaines entités déclarantes au Canada, comme les institutions financières, devaient respecter certaines exigences, d'autres, par exemple les comptables et les cabinets d'expertise comptable, n'avaient pas les mêmes obligations. Le gouvernement a uniformisé les règles en imposant les mêmes exigences à tous et en élargissant le champ d'application des rôles de chacun.

À la lumière de ce qui se fait à l'international par le GAFI, qui établit les normes, et par d'autres pays pour renforcer leurs régimes respectifs, le Canada doit apporter des changements pour se tenir à jour. Par exemple, suivre l'évolution par rapport à la question de la propriété effective, savoir à qui appartient vraiment une société pour comprendre, notamment, qui contrôle les actifs.

David McGuffin : Vous dites que le Canada doit se tenir à jour. On entend parfois dire que notre pays est une cible facile pour le blanchiment d'argent. Selon vous, cette description est-elle exacte?

Michele Wood-Tweel : Eh bien, je dirais que ce qui rend avant tout un pays attrayant pour les blanchisseurs d'argent, c'est un système financier relativement sécuritaire. Ils cherchent la stabilité et aussi une économie relativement forte en ce qui a trait à la monnaie.

Je crois qu'au Canada, nous remplissons pas mal tous ces critères. C'est ce qui fait de nous une destination idéale pour les blanchisseurs d'argent, qui pourront recycler leur argent et le laisser ici. Une fois qu'ils ont gagné de l'argent de manière frauduleuse, ces individus ne veulent pas risquer de le perdre. Alors, ils cherchent la sécurité d'une économie développée et fiable, comme celle du Canada.

Nous avons tous entendu parler de cas de blanchiment d'argent mis au jour au pays. On pense évidemment à ce qui s'est passé en Colombie-Britannique. Mais quand on regarde l'information contenue année après année dans le rapport annuel de CANAFE, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, on s'aperçoit que le blanchiment d'argent est un problème pancanadien.

Il est présent dans chaque province, pour des raisons diverses. Parfois, il s'exerce à l'échelle nationale, parfois, il s'agit d'opérations internationales avec des montants d'argent destinés au Canada. Alors oui, le problème existe bel et bien. Certaines personnes se donnent beaucoup de mal pour essayer d'évaluer ces sommes, de très larges sommes. Cet aspect m'intéresse moins. Je me consacre plutôt à sensibiliser les Canadiens et Canadiennes à ce qui se passe ici, chez nous. Nous devons y mettre fin parce que ça fait beaucoup de victimes.

David McGuffin : Vous avez donné l'exemple de la Colombie-Britannique. Dans ce cas, la fraude touchait plus précisément le secteur de l'immobilier. Est-ce le type de blanchiment d'argent le plus courant au pays en ce moment? Dans le cas contraire, ce serait quoi?

Michele Wood-Tweel : Je ne suis pas sûre de pouvoir dire quelle est la forme la plus courante ou la moins courante, mais on voit toutes sortes d'exemples de blanchiment d'argent. Le marché immobilier en fait partie. Les casinos sont un autre vecteur de blanchiment d'argent en Colombie-Britannique. C'est d'ailleurs les problèmes dans ce secteur qui ont incité le gouvernement à mettre sur pied la commission d'enquête Cullen sur le blanchiment d'argent dans cette province.

Mais nous savons aussi qu'il y en a d'autres. Une autre méthode qui m'intéresse et sur laquelle il nous reste beaucoup à apprendre est le blanchiment d'argent par voies commerciales. Cette forme de blanchiment d'argent, qui se produit à l'échelle mondiale, suit ou précède le commerce de biens ou produits. Les gens sont capables de faire traverser les frontières à l'argent.

On croirait qu'il s'agit de vente ou d'achat de produits et services, mais en réalité, il y a plus d'intermédiaires qu'il n'y paraît, et ces transactions peuvent cacher du blanchiment d'argent. Alors l'Agence canadienne des services frontaliers intervient pour évaluer le risque de blanchiment d'argent par voies commerciales.

David McGuffin : Qu'est-ce que ça veut dire pour les comptables qui travaillent au Canada?

Michele Wood-Tweel : Ça veut dire que nous devons être très au fait de ce qui se passe. Nous devons nous assurer de poser les bonnes questions. Nous ne devons pas nous contenter de jeter un coup d'œil rapide à une transaction et de l'accepter d'emblée. Il faut la remettre en question, être certain de bien comprendre l'origine de cette transaction et en remonter le fil pour savoir qui tire les ficelles.

Quand des gens essaient de blanchir de l'argent, le risque toujours présent, c'est qu'ils transfèrent l'argent d'un territoire à un autre. Ils se servent souvent de sociétés-écrans pour essayer de dissimuler qui est le propriétaire ou qui a le contrôle. Ils essaient de se cacher derrière d'autres personnes comme si celles-ci donnaient les instructions. Il faut toujours être à l'affût d'un possible tiers qui donne des instructions, ce qui pourrait indiquer un cas de blanchiment d'argent.

David McGuffin : Comment un CPA peut-il être certain de la nature de l'argent qui circule dans une entreprise? Que doit-il surveiller?

Michele Wood-Tweel : Il y a différents facteurs à considérer ici. Parmi nos membres, il y en a qui exercent en cabinet, et d'autres qui travaillent en entreprise. Par entreprise, on entend aussi bien le milieu universitaire que les sociétés. Selon les activités qu'ils pratiquent, les membres en cabinet doivent respecter diverses exigences énoncées dans la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Si vous exercez des activités visées par la Loi, vous êtes assujetti à des exigences très précises, que vous devez connaître et respecter. La non-conformité à ces exigences est très risquée et pourrait entraîner des complications importantes. Si vous travaillez en entreprise et que les exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* ne vous concernent pas, vous ne pouvez pas... Bien sûr, sur le plan éthique, nous ne pouvons pas être mêlés à des activités de nature illégale. Le blanchiment d'argent est illégal. D'emblée, nous savons que ces exigences visent à faire en sorte que nous soyons vigilants et à l'affût d'actes criminels. Alors, en ce qui concerne ces sanctions très précises sur les opérations commerciales, vous devez savoir avec qui vous faites affaire et éviter de vous livrer à des activités avec ces gens, avec ces organisations ou même avec celui qui fournit les marchandises.

Par exemple, certaines sanctions interdisent très précisément la fourniture de services de technologie en Russie pour aider les forces armées russes. Ce sont donc des sanctions très ciblées. Une autre porte sur les services d'assurance pour l'aérospatiale en Russie. Si vous travaillez en entreprise, vous devez donc savoir si l'une ou l'autre de ces sanctions s'applique à vous et, bien entendu, vous assurer de vous conformer à la loi. En tout temps.



Par contre, si vous travaillez dans une entreprise et que, par exemple, des mouvements de fonds vous semblent suspects, ou si, comme je l'ai dit plus tôt, vous constatez qu'une transaction se déroule dans plusieurs territoires, vous commencez à vous demander pourquoi. Je crois qu'il vous incombe de pousser plus loin, vous devez poser des questions et faire preuve d'esprit critique pour voir ce qui se passe et écarter la possibilité d'une fraude ou la mettre au jour.

David McGuffin : Comment les comptables peuvent-ils se tenir au fait de tous ces changements rapides?

Michele Wood-Tweel : Je crois que vous avez mis le doigt dessus quand vous avez dit qu'il fallait être vigilant et rester à l'affût des changements. Avant, et je dis ça d'abord en tant que Canadienne, puis comme CPA, on croyait que le Canada était en quelque sorte à l'abri de ce type d'activité. On ne pensait pas vraiment que des gens venaient blanchir de l'argent au Canada. On se disait que ça se passait probablement dans d'autres pays du monde, mais pas ici. Et ça a été un coup de semonce. On a pris conscience qu'il y en avait ici aussi.

Aussi, grâce à la perspective que m'apporte mon travail pour le compte de CPA Canada à l'échelle nationale et aussi auprès de mes collègues internationaux, je constate que ce phénomène s'accélère partout dans le monde, et le Canada n'est pas épargné. Comme nous l'avons dit d'entrée de jeu, David, le Canada est une destination plutôt attirante pour ceux qui enfreignent la loi et veulent ensuite protéger leurs fonds.

Comme CPA, nous devons être conscients que le risque est toujours présent. Qu'il est probablement en hausse. Et que ce problème touche sans doute un nombre beaucoup plus élevé de nos membres qu'en 2000, quand la loi a été adoptée. Nous devons être au courant de ce qui se passe dans le cadre de nos activités.

David McGuffin : Formidable. Michelle, merci beaucoup de votre présence aujourd'hui. Cette conversation était tout à fait passionnante. Nous aurions pu continuer pendant encore une heure, mais je ne veux pas vous retenir plus longtemps. Merci d'avoir participé au balado.

Michele Wood-Tweel : Merci, David. Tout le plaisir a été pour moi.

David McGuffin : C'était Michele Wood-Tweel, vice-présidente, Affaires réglementaires, à CPA Canada.

Voilà qui conclut ce balado Voir demain. C'était aussi le dernier épisode de la saison. Nous serons de retour pour une troisième saison, mais d'ici là, ne manquez pas d'écouter les épisodes des saisons 1 et 2. Vous y découvrirez des conversations très intéressantes. Pour en savoir plus sur le projet Voir demain de CPA Canada, consultez la page voirdemain.cpacanada.ca. Vous trouverez



également ce lien dans les notes du balado. Les Balados pour CPA : Voir demain sont réalisés par Podcraft Productions. Je vous invite à noter, partager ou commenter cet épisode, pour aider les autres à trouver la série. C'était David McGuffin. Merci beaucoup d'avoir été des nôtres et à la prochaine saison.